



DÉCLARATION EN MAIRIE

DE LOCATION DE MEUBLÉ DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L.324-1-1 (« Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé ») et D.321-1-1 du Code du tourisme

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : @mail :

Particulier ☐ Professionnel ☐

Si professionnel, raison sociale :

N° SIRET :

Si particulier, date et lieu de naissance :

IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE (si différent du propriétaire)

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville : Pays :

Particulier ☐ Professionnel ☐

Si professionnel, raison sociale :

N° SIRET :

IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

Nom commercial du logement (facultatif) :

Nombre de pièces composant le meublé : Nombre maximal de lits (nb de personnes accueillies) :

Adresse :
.....

Maison individuelle ☐ Appartement ☐

Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Le cas échéant,

✓ date de la décision de classement du meublé de tourisme :

✓ niveau de classement (nombre d'étoiles) :

PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION

Toute l'année : ☐ OUI ☐ NON

Si non, préciser la ou les périodes prévisionnelles de location :

AUTORISATION DE COMMUNICATION

Acceptez-vous la publication de votre hébergement de tourisme sur les supports de communication de la ville (liste des hébergeurs, site de la ville) ?

☐ OUI ☐ NON

☐ Le soussigné, propriétaire du logement, déclare que l'habitation est en conformité avec les articles D.324-13 à D.324-15 du code du tourisme.

Fait à Le

Signature :

Avertissement : tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.



RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE MEUBLÉ DE TOURISME

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location d'un meublé de tourisme situé à :

Nom commercial du logement (facultatif) :

Nombre de pièces composant le meublé : Nombre maximal de lits (nb de personnes accueillies) :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° d'enregistrement : 06095-.....

NOM Prénom du déclarant (le déclarant est le propriétaire du logement) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Fait à Peymeinade, le

Philippe Sainte-Rose Fanchine

La Commune de Peymeinade, en qualité de responsable, collecte et traite vos données à caractère personnel dans le respect de la réglementation en vigueur. La base légale du traitement est l'obligation légale.

Le service Vie Associative Sportive Economique et Touristique met en œuvre des traitements pour la gestion de la taxe de séjour, notamment avec les finalités suivantes : enregistrement de logements touristiques et leurs propriétaires, gestion et collecte de la taxe de séjour. Les destinataires de ces données sont les agents du service gestionnaire, le service des finances de la Commune et le Trésor Public pour les opérations comptables. La durée de conservation des données est liée à la période d'activité de l'hébergement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant à : Hôtel de Ville - 11 boulevard du Général de Gaulle - CS 35100 - 06531 PEYMEINADE CEDEX ou par téléphone : 04 93 66 19 19 ou par mail : associations@peymeinade.fr.

Vous pouvez également contacter notre DPO SICTIAM : dpo@sictiam.fr ou 04 92 96 92 92.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.